

le revenu, mais ne dépasse pas un maximum déterminé pour toute période de 12 mois. Outre les frais exigés en fonction du revenu, ces anciens combattants peuvent avoir à payer leur hospitalisation à l'aide de leurs ressources (argent, obligations ou titres négociables) ou encore à l'aide et de leur revenu et de leurs ressources. La participation au frais ne doit pas réduire les disponibilités des célibataires à moins de \$500, et celles des hommes mariés à moins de \$1,000 dans le cas d'une période d'hospitalisation de 30 jours ou moins. Ces chiffres augmentent progressivement jusqu'à ce qu'ils touchent \$1,000 et \$2,000 respectivement pour 80 jours de traitement ou plus.

Depuis 1950, en vertu de l'article 23 des Règlements, tous les anciens combattants peuvent, dans les hôpitaux du ministère, bénéficier de traitements pour affections n'ouvrant pas droit à pension; cet article leur assure le paiement entier de leur hospitalisation. Durant l'année terminée le 31 mars 1954, environ 2,500 anciens combattants ont profité de ce privilège.

Services dentaires.—Voici le nombre de traitements dentaires donnés au cours des années terminées le 31 mars 1941-1954.

<i>Année terminée le 31 mars</i>	<i>Traitements</i>	<i>Année terminée le 31 mars</i>	<i>Traitements</i>
	nombre		nombre
1941	99,590	1948	1,191,218
1942	73,113	1949	218,173
1943	102,554	1950	158,149
1944	66,562	1951	128,206
1945	249,170	1952	103,242
1946	509,703	1953	103,255
1947	2,700,052	1954	126,581

Appareils prothétiques.—La Division de la prothèse du ministère des Affaires des anciens combattants fournit, à titre de fabricant ou de distributeur, tous les appareils orthopédiques ou chirurgicaux prescrits par la Division des services thérapeutiques. C'est à la Division qu'incombe le soin d'entretenir et de remplacer les appareils auxquels les intéressés ont droit. Un grand centre moderne établi à l'hôpital de Sunnybrook de Toronto (ainsi que 11 centres régionaux et cinq cliniques situées dans les grandes villes) dessert tout le Canada pour la fabrication, l'entretien et l'ajustage. Cela permet de standardiser les pièces des grands appareils orthopédiques, de surveiller la qualité des prothèses et d'assurer un service constant.

La Section de recherches et de perfectionnement de Toronto s'efforce sans cesse de trouver de nouveaux perfectionnements et, d'accord avec les services de fabrication, en fait l'essai pratique. Elle maintient un contact étroit avec le Conseil national de recherches et les comités de recherches des États-Unis et du Royaume-Uni.

Durant l'année terminée le 31 mars 1954, 61,843 personnes ont été pourvues d'appareils et accessoires contre 61,488 l'année précédente. Ces deux années, le nombre de pièces distribuées a été de 119,963 et de 117,375.

Ateliers d'anciens combattants.—Le ministère dirige des ateliers d'anciens combattants à Toronto et à Montréal, où les anciens combattants invalides trouvent des emplois sédentaires. Ces ateliers fabriquent des coquelicots et des cou-